



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0257**

commune (s) : Genay

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 180, rue des Jonchères et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Domaine des Clairières

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vuillien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0257**

commune (s) : Genay

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 180, rue des Jonchères et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Domaine des Clairières**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Jonchères à Genay, inscrit en emplacement réservé de voirie n° 12 au Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH), la Métropole de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située 180, rue des Jonchères à Genay et appartenant à l'association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Domaine des Clairières. Cette acquisition permettra l'aménagement d'un trottoir au droit du lotissement Le Domaine des Clairières.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 31,50 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée AO 1009. La Métropole de Lyon prend en charge les frais d'établissement du document d'arpentage.

Aux termes du compromis, l'ASL du lotissement Le Domaine des Clairières céderait cette parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation au prix de 20 € le mètre carré, soit un montant de 630 € pour une surface de 31,50 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 630 €, d'une parcelle de terrain nu de 31,50 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée AO 1009, située 180, rue des Jonchères à Genay et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Domaine des Clairières, dans le cadre de l'élargissement de ladite rue.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 630 € correspondant au prix d'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**